

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs Michel ARCIS, Alain GALLAND, Patrick ROCHE, Sébastien MIALON, Mme Laure JOURDAN, Mrs Régis LAC, Michel MOUNIER, Mmes Chantal GERENTES, Marie-Hélène ROUX, Sophie AVOUAC, Mrs Christophe GIRAUD, Philippe CRESPIY, Jean-Paul PANNEFIEU, André NICOLAS, Mmes Sandra LHOSTE, Michèle FOURNEL

Absents représentés : Mme Agnès MERCIER (représentée par Mr Patrick ROCHE), Mr Patrick VEY (représenté par Mme Chantal GERENTES), Mme Janet DARNE (représentée par Mr Alain GALLAND).

Mme Michèle FOURNEL a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

### Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 26 Janvier 2017 est approuvé avec trois abstentions (Philippe CRESPIY, Jean-Paul PANNEFIEU, Sandra LHOSTE).

### Droits de préemption :

- Vente de parcelles de terrain bâties et non bâties sises section AB numéros 164, 165 et 166 (Le Bourg).
- Vente de parcelles de terrain bâties sises section AB numéros 202 et 203 (Place du Couvent)

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter sur les ventes présentées.

### Délibérations diverses :

**Approbation des Comptes de Gestion :** Monsieur le Maire présente au Conseil les Comptes de Gestion dressés par le receveur municipal pour l'exercice 2016 concernant le budget principal et les budgets annexes. Il rappelle que les chiffres des comptes de gestion et des comptes administratifs sont en tous points semblables.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion dressés par le receveur municipal pour l'exercice 2016 concernant le budget principal et les budgets annexes Assainissement, Eau, Photovoltaïque, Lotissement et Pôle Santé.

**Approbation des Comptes Administratifs :** Monsieur ROCHE présente au Conseil Municipal les Comptes Administratifs pour l'exercice 2016, lesquels peuvent se résumer ainsi :

#### - **Budget Principal :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	538 516.05	70	Vente de produits	186 774.22
012	Charges de personnel	541 896.69	73	Impôts et taxes	745 049.82
014	Atténuation de produits	48 849.00	74	Dotations et participations	838 239.86
65	Autres charges gestion Courante	167 616.00	75	Autres produits gestion Courante	125 315.78
66	Charges financières	66 360.07	77	Produits exceptionnels	259 107.95
67	Charges exceptionnelles	0.00	013	Atténuations de charges	3 516.31
042	Opérations d'ordre	356 789.76	042	Opérations d'ordre	103 538.33
<b>Total des dépenses</b>		<b>1 720 027.57</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>2 261 542.27</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	12 450.15	13	Subventions d'investissement	12 268.56
204	Subventions d'équip. versées		10	Dotations, fonds divers	100 606.32
21	Immobilisations corporelles	112 481.16	106	Affectation de résultat 2015	551 326.54

23	Immobilisations en cours	774 268.06	23	Immobilisations en cours	1 469.98
16	Emprunts et dettes	168 868.13	16	Emprunts réalisés	250 000.00
040	Opérations d'ordre	103 538.33	040	Opérations d'ordre	356 789.76
001	Déficit reporté 2015	396 733.88			
<b>Total des dépenses</b>		<b>1 171 605.83</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>1 272 461.16</b>

Solde cumulé de la section de fonctionnement : 541 514.70 €uros

Solde cumulé de la section d'investissement : - 295 878.55 €uros

Etant précisé que le budget voté pour 2016 est un budget pluriannuel et qu'il a donc été reporté en partie sur le budget 2017 car les opérations en cours ne sont pas terminées. Mr ROCHE précise que les charges de personnel n'ont pas dépassé le montant budgétisé.

**- Budget Photovoltaïque :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
011	Charges à caractère général	4 343.75	70	Vente de produits	63 053.97
012	Charges de personnel	6 000.00	75	Autres produits gestion Courante	0.40
65	Autres charges gestion Courante	0.00	002	Excédent reporté 2015	6 497.65
66	Charges financières	19 076.43			
67	Charges exceptionnelles	6 497.65			
042	Opérations d'ordre	24 539.73			
<b>Total des dépenses</b>		<b>60 457.56</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>63 054.37</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
16	Emprunts et dettes	25 292.07	040	Opérations d'ordre	24539.73
			001	Excédent reporté 2015	4 100.73
<b>Total des dépenses</b>		<b>23 306.50</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>24 539.73</b>

Solde cumulé de la section de fonctionnement : 9 094.46 €uros

Solde cumulé de la section d'investissement : 3 348.39 €uros

Etant précisé que les recettes de ventes d'électricité ont été au-dessus des prévisions et qu'il n'y a pas eu de dépenses imprévues. Le virement au budget principal a été inférieur aux prévisions car il doit être équivalent au bénéfice réalisé sur l'exercice.

**- Budget Pôle Santé :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
011	Charges à caractère général	17 .68.55	70	Produits de services	14 347.98
012	Charges de personnel	5 000.00	73	Impôts et taxes	312.48
65	Autres charges gest° courante	0.00	75	Autres produits gest° courante	29 123.27
66	Charges financières	12 905.40	002	Excédent reporté 2015	8 483.54
67	Charges exceptionnelles	357.00			
<b>Total des dépenses</b>		<b>35 330.95</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>43 783.73</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
21	Immobilisations corporelles	4 549.84			
23	Immobilisations en cours	31 466.79	23	Immobilisations corporelles	809.88
16	Emprunts et dettes assimilés	21 487.32	165	Dépôts et cautionnements	283.20
001	Déficit reporté 2015	10 766.28			
<b>Total des dépenses</b>		<b>57 483.95</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>1 093.08</b>

Solde cumulé de la section de fonctionnement : 16 936.32 €uros

Solde cumulé de la section d'investissement : - 67 157.15 €uros

Etant précisé qu'il reste encore un local à louer, ce qui représente un manque à gagner pour la section de fonctionnement et que la section d'investissement est en déficit en raison du paiement du solde des travaux. Il sera donc nécessaire de trouver une solution pour résorber ce déficit d'investissement.

- **Budget Lotissement :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	5 270.00	70	Produits de service	55 716.00
66	Charges financières	3 512.47	74	Dotations et subventions	16 271.62
042	Opérations d'ordre	516 096.49	75	Autres produits gest° courante	1.13
043	Op. d'ordre intérieur section	3 512.47	042	Opération d'ordre	413 111.68
			043	Op. d'ordre intérieur section	3 512.47
			002	Excédent reporté 2015	200.31
<b>Total des dépenses</b>		<b>528 391.43</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>488 612.90</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
16	Emprunts et dettes assimilées	26 666.68	16	Emprunts réalisés	0.00
040	Opérations d'ordre	413 111.68	040	Opérations d'ordre	516 096.49
001	Déficit reporté 2015	122 763.16			
<b>Total des dépenses</b>		<b>439 778.36</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>516 096.49</b>

Solde cumulé de la section de fonctionnement : - 39578.22 Euros

Solde cumulé de la section d'investissement : - 46 445.03 Euros

Etant précisé que deux lots ont été vendus en 2016 et que la vente de deux autres lots devrait être finalisée au cours du premier semestre 2017. Les recettes encaissées permettront de rembourser par anticipation une partie du prêt à moyen terme.

- **Budget Eau potable :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	11 754.47	70	Vente de produits	102 401.64
012	Charges de personnel	25 000.00	75	Autres produits gest° courante	100.50
014	Atténuation de produits	29 341.00	042	Opération d'ordre	3 516.00
66	Charges financières	3 341.75			
042	Opérations d'ordre	25 642.53			
<b>Total des dépenses</b>		<b>95 079.75</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>106 018.14</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	1 800.00	13	Subventions d'investissement	8 953.83
21	Immobilisations corporelles	2 188.57	10	Dotations, fonds divers	165.00
23	Immobilisations en cours	37 634.81	106	Affectation de résultat 2015	19 561.82
16	Emprunts et dettes	5 182.49	040	Opérations d'ordre	25 642.53
040	Opérations d'ordre	3 516.00	001	Excédent reporté 2015	129 075.06
<b>Total des dépenses</b>		<b>50 321.87</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>54 323.18</b>

Solde cumulé de la section de fonctionnement : 10 938.39 Euros

Solde cumulé de la section d'investissement : 133 076.37 Euros

Etant précisé que les ventes d'eau ont été inférieures aux prévisions. Mr le Maire tient à informer le Conseil que plusieurs grosses fuites d'eau se sont déclarées dans la rue centrale en raison des travaux en cours. En effet, les vibrations des machines entraînent des ruptures des canalisations. Les réservoirs se sont à plusieurs reprises vidés presque entièrement. Concernant l'investissement, la plus grande partie des travaux de la rue centrale va être réglée cette année.

- **Budget Assainissement :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	22 677.08	70	Vente de produits	113 464.55
012	Charges de personnel	25 000.00	75	Autres produits gest° courante	13 944.00
66	Charges financières	19 774.48	77	Produits exceptionnels	2 567.79
67	Charges exceptionnelles	0.00	042	Opération d'ordre	36 931.00
042	Opérations d'ordre	92 499.51	002	Excédent reporté 2015	16 332.47
<b>Total des dépenses</b>		<b>159 951.07</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>167 907.34</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
21	Immobilisations corporelles	0.00	13	Subventions d'investissement.	18 232.80
23	Immobilisations en cours	36 594.96	10	Dotations, fonds divers	926.00
16	Emprunts et dettes	27 284.24	106	Affectation de résultat 2015	10 000.00
040	Opérations d'ordre	37 931.00	040	Opérations d'ordre	92 499.51
001	Déficit reporté 2015		001	Excédent reporté 2015	63 235.02
<b>Total des dépenses</b>		<b>101 810.20</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>121 658.31</b>

Solde cumulé de la section de fonctionnement : 24 288.74 €uros

Solde cumulé de la section d'investissement : 83 083.13 €uros

Etant précisé que l'investissement consiste là-aussi principalement aux travaux de la rue centrale.

Après présentation des comptes administratifs des divers budgets, Monsieur le Maire quitte la séance et laisse la présidence à Monsieur Alain GALLAND, qui fait procéder au vote :

Après délibération, le Conseil Municipal approuve :

- Le Compte Administratif du Budget Photovoltaïque à l'unanimité
- Le Compte Administratif du Budget Pôle santé à l'unanimité
- Le Compte Administratif du Budget Lotissement à l'unanimité
- Le Compte Administratif du Budget Eau potable à l'unanimité
- Le Compte Administratif du Budget Assainissement à l'unanimité
- Le Compte Administratif du Budget Principal avec trois abstentions (Philippe CRESPIY, Jean-Paul PANNEFIEU, Sandra LHOSTE)

Monsieur le Maire reprend la présidence de séance.

**Subventions voyages scolaires pour les écoles :** Mr le Maire informe le Conseil qu'un voyage scolaire est prévu courant mars pour les enfants de l'école Saint Dominique et qu'il est donc nécessaire de délibérer afin de pouvoir verser l'aide aux voyages de 6 € par jour et par enfant attribuée par la Commune. Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité de renouveler l'aide au voyage scolaire de 6 € par enfant et par jour versée à l'Etablissement pour les enfants scolarisés de la commune.

**Adhésion à l'association Fin Gras du Mézenc :** Monsieur Le Maire rappelle au Conseil que la commune adhère à l'association Fin Gras du Mézenc depuis plusieurs années et soutient son action de promotion au bénéfice de la filière. Comme chaque année, il propose de renouveler cette adhésion. Après délibération, le Conseil approuve avec un vote contre (Philippe CRESPIY) l'adhésion de la commune à l'association Fin Gras du Mézenc pour un montant de 250 €.

**Mise en délégation de la gestion du gîte d'étape communal :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le Conseil a approuvé en 2016 la mise en délégation de la gestion du gîte d'étape communal après avis favorable du comité paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Loire. Il rappelle également que la première procédure s'est avérée infructueuse suite à sa publication par voie dématérialisée et par voie de presse. Une deuxième procédure en négociation avait donc été lancée. Trois candidats se sont manifestés mais une seule offre a finalement été déposée le 10 février 2017. Après rencontre avec les dépositaires de cette offre, la

commission mise en place à cette occasion a décidé d'approuver l'offre déposée. Mr le Maire présente donc l'offre de la SARL le Provence pour une location mensuelle de 500 €. Il indique que le délégataire souhaite changer les appareils de chauffage à ses frais et précise que les dépenses restant à la charge de la commune pour ce bâtiment devraient se limiter à une assurance en tant que propriétaire non occupant, aux taxes foncières et aux contrôles obligatoires des installations. Comme cela avait été convenu, le personnel actuellement affecté pour l'entretien de ce bâtiment sera transféré à d'autres services.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la proposition de la SARL Le Provence pour un montant de 500 € par mois. La mise en délégation sera effective à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 pour une durée de trois ans. Le Conseil autorise Mr le Maire à signer avec les délégataires un contrat d'affermage reprenant toutes les dispositions nécessaires à cette gestion.

**Problème eau quartier Saint Jean :** Monsieur le Maire informe le Conseil qu'au cours des travaux réalisés aux abords de l'église Saint Jean, l'eau qui alimentait une fontaine publique située en contrebas a vraisemblablement été déviée et cette fontaine s'est aujourd'hui tarie. Dans le même temps, le trop-plein s'écoulant du lavoir situé au-dessus qui est alimenté par le réseau d'eau potable communal se déverse sans discontinuer dans un pré en contrebas, provoquant des dégradations. Mr le Maire propose donc de réfléchir à une modification de l'ensemble des installations et de profiter des travaux en cours pour revoir l'alimentation du lavoir en connectant ce dernier au trop-plein de la fontaine située près de l'église qui est quant à elle alimentée par une source. L'alimentation par le réseau serait maintenue mais ne serait utilisée qu'en cas de défaillance de cette source. Il propose ensuite de relier le trop-plein du lavoir à la fontaine actuellement tarie. Cette opération permettrait de réduire les pertes sur le réseau d'eau potable, de limiter les rejets dans le pré situé en contrebas et de réalimenter la source tarie. Il présente donc un devis de l'entreprise EYRAUD pour canaliser le trop plein du lavoir vers la fontaine tarie. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise EYRAUD pour un montant de 1530 € HT.

**Travaux de raccordement au réseau d'eau potable :** Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il y a lieu de délibérer afin d'harmoniser les pratiques en matière de raccordement au réseau d'eau potable et pour rappeler aux usagers que la gestion de l'eau et les travaux afférents (installations des compteurs et réalisation des tranchées nécessaires) relèvent de la compétence exclusive de la Commune. Après délibération, le Conseil décide que les raccordements au réseau d'eau potable ne peuvent être réalisés qu'après accord de la Commune, soit par les agents du Service Technique, soit par une entreprise compétente.

**Demande d'accès – terrain La Fuye :** Monsieur le Maire informe le Conseil que suite au dépôt d'un permis de construire, le propriétaire souhaite aménager un accès à sa parcelle par la rue Augustin Ollier. Il s'avère que le cadastre comporte certaines anomalies certainement liées à des régularisations d'accords anciens qui n'avaient pas été effectuées en leur temps. De ce fait, compte tenu de la topographie des lieux, cet accès doit être réalisé sur une parcelle faisant partie du domaine privé de la commune. Mr le Maire ajoute que la parcelle de ce propriétaire est grevée d'une servitude de passage pour le réseau d'assainissement communal et qu'il est prévu de reprendre une partie de la canalisation très vétuste à la sortie de la parcelle. Le Conseil estime qu'il est préférable que le propriétaire acquière la partie de terrain nécessaire à l'aménagement de son chemin d'accès, ceci afin de régulariser la situation d'une part, mais aussi parce que la Commune ne doit pas créer de précédent en aménageant un accès à une propriété privée qu'elle serait du reste chargée d'entretenir et de déneiger. Le propriétaire pourrait aussi négocier un accès avec les riverains en utilisant une partie de la voirie privée voisine accédant à leurs parcelles. Le Conseil se prononce donc favorablement à une vente selon les termes habituels d'une partie du domaine privé de la Commune ne nécessitant donc pas d'enquête publique.

**Transfert de compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes :** Monsieur le Maire informe le Conseil que la Communauté de Communes peut mettre en place un PLU intercommunal à compter du mois d'avril, à moins que 25 % des communes représentant 20 % de la population s'opposent à ce transfert de compétence. Il rappelle que si cette compétence n'était pas transférée, toutes les communes disposant d'un document d'urbanisme devraient quand même le mettre à jour, ce qui entraînerait des modifications et qui aurait

un coût élevé pour les communes. Après délibération, le Conseil estime que le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes constitue une étape indispensable à la mise en place d'une stratégie rationnelle d'aménagement du territoire. Le principe est donc approuvé à l'unanimité.

**Demande d'indemnisation suite aux travaux de la traverse du bourg :** Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier d'un commerçant du Monastier. Ce dernier estime que les travaux dans la rue centrale ont provoqué une baisse de fréquentation de son établissement, mettant ainsi ce dernier en péril. Il demande donc à ce titre une indemnisation à la Commune. Comme cela avait été indiqué en 2010 lors de la première tranche de travaux, les membres du Conseil estiment que la Commune n'est pas compétente en matière de commerce et d'artisanat et qu'elle n'est pas en mesure d'estimer de façon objective l'impact réel des travaux sur ses résultats, d'autres éléments extérieurs pouvant entrer aussi en considération (évolution de la concurrence, conditions météorologiques, éléments structurels, ...). Il est rappelé que le seul fait que des travaux soient réalisés dans une rue où des commerces sont implantés n'implique pas une indemnisation des commerçants. Madame JOURDAN indique que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Loire est en revanche habilitée à traiter ce type de demandes et est à même de juger de son bien-fondé. Mr NICOLAS ajoute que les commerçants peuvent également faire appel au fonds social du RSI qui accorde dans certains cas, notamment pour une perte d'activités, des allègements de charges. Mr le Maire adressera donc un courrier au commerçant concerné pour l'informer de la position de la Commune et l'orienter vers les services compétents.

#### Questions diverses :

**Subventions acquises :** Monsieur le Maire informe le Conseil que le Conseil Régional Auvergne-Rhône Alpes attribuera une subvention de 22 800 euros pour l'Espace Muséal.

**Problème de raccordement assainissement dans la rue Centrale :** Monsieur le Maire indique qu'au cours des travaux de la rue centrale, un habitant a découvert que ses eaux usées n'étaient pas rejetées dans le réseau public d'assainissement et que celles-ci se déversaient dans un puits perdu situé sous son habitation. Cette personne a logiquement dû effectuer des travaux dans sa maison afin de pouvoir se raccorder au réseau et demande un remboursement de la redevance assainissement payée depuis plusieurs années à la commune alors qu'elle n'était pas raccordée, soit 874.70 € déduction faite de la redevance de modernisation des réseaux. Mr le Maire présente au Conseil le courrier de réponse qui lui a été envoyé. Dans ce courrier, il informe la personne que le raccordement obligatoire de son installation au réseau devrait lui être facturé 1500 €, tarif forfaitaire demandé dans une telle situation. De plus, elle devrait s'acquitter de la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC) qui s'élève à 10 euros par m<sup>2</sup> de surface au plancher. En ajoutant les sommes dues au dégrèvement sollicité, le demandeur serait donc en fin de compte redevable d'une somme assez importante. Il propose donc de parvenir à un accord amiable et de clôturer le dossier. Le Conseil valide cette proposition.

**Demande de construction au lieu-dit de Malaval :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil les débats qui avaient eu lieu lors de séances précédentes au sujet du chemin de Stevenson situé sur le secteur de Malaval. Il rappelle que suite à la mise en vente des propriétés de Messieurs Brun, Four et Stocky, un agent de la SAFER avait découvert grâce au recours au GPS que le tracé du chemin de Stevenson ne correspondait pas au plan cadastral et traversait la propriété de ces personnes. Afin de régulariser la situation, tout en conservant le tracé actuel du chemin sans être obligé de réaménager un chemin, des négociations avaient eu lieu entre les propriétaires concernés, les riverains et la commune. Des échanges à l'euro symbolique avaient été négociés, la Commune prenant pour sa part en charge les frais d'un arpentage indispensable à une régularisation. Monsieur le Maire poursuit en disant que les conjoints Brun, Four et Stocky avaient à l'origine accepté cet accord à la condition que la Commune renouvelle le permis de construire qui avait été délivré lors de leur installation et pour lequel les travaux n'avaient pas été entièrement réalisés. Soucieux de parvenir à un accord dans l'intérêt de toutes les parties et de permettre l'installation d'une nouvelle activité et d'une nouvelle famille sur la commune, Monsieur le Maire avait logiquement accepté de prolonger le permis de construire afin de permettre l'installation de nouveaux acquéreurs et la vente de la propriété. La SAFER, en charge de la vente, avait transmis cette information aux acquéreurs mais avait de toute évidence omis de préciser que la situation des parcelles en zone N limitait de façon

considérable les aménagements. Cette information essentielle avait été donnée par hasard par la mairie aux acquéreurs lorsque ces derniers avaient souhaité lancer leur projet et avaient demandé la liste des documents à fournir pour l'obtention du permis. Monsieur le Maire insiste sur le fait que s'il avait bien été informé par la SAFER de la volonté des acquéreurs d'installer une activité autour des chevaux (dressage, randonnée notamment), il n'avait jamais eu connaissance du contenu exact du projet et qu'il n'avait donc jamais été question de bâtiments supplémentaires. Pour essayer de trouver une solution et pour éclaircir la situation, Monsieur le Maire avait contacté les acquéreurs quelques jours avant le conseil afin de les rencontrer pour la première fois, en présence d'un représentant de la SAFER. Certains de pouvoir aménager l'espace comme ils le souhaitaient, les acquéreurs avaient indiqué lors de cette entrevue vouloir construire un bâtiment pour abriter des chevaux, ainsi qu'un chenil pour un élevage de chiens de race en lieu et place d'un tunnel peu esthétique aménagé par les propriétaires actuels. Lors de cette rencontre qui avait eu lieu en présence de Mr GALLAND, Monsieur le Maire avait proposé aux acquéreurs de présenter leur dossier au Conseil afin de savoir si la recherche d'un compromis était envisageable ou pas. Une fois le contexte exposé, Monsieur le Maire présente au Conseil les documents reçus. Après débat, le Conseil se prononce favorablement à la reconstruction de la maison existante, comme cela avait été spécifié dans l'accord initial. Une partie des conseillers estiment cependant que le bâtiment destiné à abriter les chevaux et à les faire travailler en cas de mauvais temps est trop imposant et que la présence d'un chenil à proximité d'activités touristiques pourrait occasionner des nuisances sonores. Par ailleurs, certains conseillers considèrent que les zones naturelles doivent être conservées en l'état et qu'un accord à ce dossier permettrait de créer un précédent pour d'autres demandes du même type. Monsieur GALLAND souligne enfin que les accords concernant le chemin de Stevenson pourraient donc devenir caducs et qu'il faudrait peut-être trouver une autre solution si les négociations échouaient. Les avis étant partagés sur le dossier, Monsieur le Maire propose de suspendre les discussions et d'informer les parties des réserves formulées par le Conseil. Il tiendra le Conseil informé des réponses faites par chacune des parties.

**Travaux Rue centrale :** Malgré les suspensions de travaux pendant la saison hivernale, les délais devraient être globalement respectés.

**Démolition maison rue Via Croze :** La démolition de la maison a dû être stoppée en raison de la fragilité du bâtiment voisin. Il sera nécessaire de mettre en place des renforts afin d'éviter que le mur mitoyen ne s'effondre. Mr le Maire précise également que la présence d'amiante sur le toit d'une des maisons située rue Saint Pierre a entraîné un report de leur démolition. Une entreprise devra donc procéder au désamiantage préalablement. Les démolitions devraient intervenir à la fin du mois de mars.

**Rencontre avec les riverains de la rue Langlade :** Mr le Maire indique qu'une réunion a eu lieu avec le propriétaire de la maison démolie située rue Langlade. Le riverain voisin qui avait été convoqué ne s'est pas présenté à l'entrevue. Mr le Maire indique qu'il a été décidé de faire appel à un expert afin de déterminer l'origine des désordres.

**Embauche au service technique :** Mr le Maire rappelle le départ en retraite imminent d'un membre du personnel de l'équipe technique. Il indique que la Mission Locale a été contactée afin de trouver des candidats éligibles à des contrats aidés pouvant correspondre au profil. Il rappelle qu'ils devront être titulaires du permis C afin de pouvoir assurer le déneigement notamment et qu'ils devront être polyvalents. Mr NICOLAS estime qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un remplacement car la Commune risque de perdre les compétences Eau et Assainissement en 2020 en application de la loi NOTRE. Il pense aussi que le recours à des entreprises privées peut être plus avantageux pour la Commune dans certains domaines. Il estime aussi que les embauches de personnels en contrats aidés limitent les candidatures et ne permettent pas à certaines personnes de postuler. Il rappelle que les précédents agents embauchés ainsi ont à chaque fois été contractualisés à l'issue de leur contrat à durée déterminée. Mr le Maire répond que les agents en question ayant été formés et ayant donné entière satisfaction, ce qui n'est pas toujours le cas, il avait logiquement été décidé de les embaucher à titre définitif. Mr Mounier ajoute que les agents accomplissent de très nombreuses missions dans des domaines très variés et qu'il est difficile de répondre à toutes les demandes. Par ailleurs, le déneigement nécessite la présence d'un agent supplémentaire afin de pouvoir mettre en place des roulements. Mr le Maire conclut en indiquant que deux autres départs en retraites sont prévus dans les années à venir au sein du personnel technique et que cela devrait permettre de procéder à des ajustements en fonction de la situation du moment.

**Travaux de réfection du Pont de l'Estaing :** Mr PANNEFIEU indique que le Conseil Départemental a prévu des travaux de réfection du Pont de l'Estaing à l'automne 2017. Il s'agit de créer une plateforme plus large qui remplacera le tablier existant, mais aussi de restaurer l'ensemble de l'édifice. Deux trottoirs de 50 cm seront conservés de chaque côté et une rambarde sera installée. Une coupure de la circulation pendant trois mois et demi est à prévoir. Elle nécessitera la mise en place de déviations notamment pour la circulation des riverains et des ramassages scolaires.

**Travaux au stade de la Freydeyre :** Mr le Maire indique que les travaux de construction des vestiaires et du club house sont terminés. La ligue de football a réceptionné les travaux et les subventions pourront donc être versées.

Prochain Conseil le jeudi 30 mars 2017 à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 30 minutes.